L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 24 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

VII—Suite.

Une telle entrevue, mystérieuse, furtive, sous les premières étoiles qui piquaient déjà le ciel d'un bleu profond, n'avait certes rien de banal. Solignac charmé, distinguant vaguement dans la nuit qui descendait claire et enveloppante, le cou charmant, les épaules aux courbes élégantes, la taille de cette femme dont les yeux ne le quittaient pas, Solignac séduit et conquis, oubliait peu à peu, comme si quelque narcotique eût endormi son souvenir,—le prisonnier qui, à cette heure, comptait les minutes aux battements de ses artères.

—Ainsi, cette folie, cet instinct de votre supériorité qui m'a poussée vers vous, vous me pardonnez cela? disait-elle.

—Qu'importe la cause qui nous réunit. Vous êtes belle et je vous aime! répondait Solignac. Qui que vous soyez, je suis à vous!

—Bientôt donc, dit-elle, je vous apprendrai qui je suis!

—Bientôt?

—Oui, demain, si le sort le veut.

—Demain? Oh! le terrible mot! Pourquoi pas ce soir? Pourquoi pas sur l'heure?

—Parce que je veux que vous songiez à moi en vous disant: Qui est-elle? L'inconnu, c'est beaucoup, c'est quelquefois tout en amour!

—Et, après tout, fit Solignac, quand je saurais votre nom, en serais-je plus savant? Je le connais d'ailleurs, je le sais, moi les noms que vous portez, et vous vous appelez la grâce, la beauté, la séduction, et la jeunesse!

—Dites après cela que les Italiens seuls savent tourner les madrigaux! fit l'inconnue en riant. Mais vous verrez que, quoique étrangère, je suis des vôtres, colonel, et digne de comprendre vos actes d'héroïsme! Mon frère est—s'il n'est pas tué—soldat comme vous!

—Soldat!

—Officier dans votre armée....ou mort! *Chi lo sa?*

—Soldat! répéta Solignac.

Ce seul mot venait brusquement de rompre le charme et sa pensée se reportait, rapide, vers la prison du Temple et l'hôtel de la Rigaudie. Il se redressa d'un mouvement instinctif, comme devant un devoir, et regardant le ciel comme pour y apprendre si la nuit était avancée:

—Madame, dit-il avec une certaine émotion qui ne lui était pas habituelle, l'heure qui vient de passer aura été un des sourires de ma vie! Mais les plus beaux éclairs sont les plus rapides, et je m'éloigne. Du moins, qu'il me soit permis d'emporter deux choses, une promesse et un nom: — Votre nom de femme, non pas l'autre, qui m'importe peu, mais celui qu'on murmure à l'oreille, quand les lèvres sont unies comme les cœurs!

L'italienne sourit à son tour, charmée, puis elle dit, un peu étonnée:

—Vous partez?

—Certes.

—Pourquoi?

—Parce qu'il le faut, madame!

—En vérité? Et si je vous priais de demeurer encore? Qui sait si nous nous reverrons jamais!

—Je vous dirais, avec un soupir, adieu ou au revoir, madame, et je partirais!

—Vraiment? dit-elle.

Elle appuya sa main sur le bras du beau Solignac, et, de sa voix caressante et musicale:

—Vous n'avez donc pas compris, murmura-t-elle, que les femmes comme moi jettent leur âme entière dans un bouquet et dans un sourire?

—Ces roses sont là, dit Solignac, et leur parfum me brûle, ce sourire ne sortira point de ma vue et je le reverrai encore en baisant mes paupières; mais le sourire fût-il éternel et les roses dussent-elles ne se faner jamais, que je jetterais les fleurs au vent et le sourire à l'oubli pour aller où je dois me rendre ce soir!

—*Santa Maria*, dit l'Italienne en retirant sa main, j'avais bien deviné. Voilà un homme!

—Eh! bien, fit-elle, soit. Aller où vous voudrez. Si le hasard nous réunit, nous nous reverrons!

—Le sort? le hasard? dit Solignac. Pourquoi pas votre volonté?

—Parce que—qui sait?—mieux vaudrait peut-être ne nous retrouver jamais!

Elle soupira.

—Vous me demandiez tout à l'heure si j'avais peur, fit Solignac. Est-ce donc vous qui tremblériez?

—Moi? allons donc!

Elle s'enveloppa de son *schall*, et tendant la main au colonel:

—*Addio*, dit-elle.

Sur cette main petite et nerveuse, Solignac mit un baiser, puis regardant l'inconnue bien en face:

—*No, non addio*, dit-il; *a reverder ci!*

Et, souriant, mais d'un ton de douce prière:

—Il y a des fées moins jolies que vous et qui réunissent ceux qu'elles aiment, ajouta le colonel. Vous ne serez pas plus cruelle qu'elles?

L'Italienne ne répondit pas.

—Au moins, dit Solignac, que j'emporte —si je n'ai pas cette promesse—le nom que je vous demandais!....

—Et que vous fait un nom?

—Que fait à celui qui croit le nom de celle à qui il adresse sa prière?

—Vous le voulez? fit l'inconnue. Mais c'est peut-être, songez-y, le nom d'une femme que vous ne reverrez jamais!

—Raison de plus pour que j'en rêve!

Le mot était presque insolent, mais Solignac l'avait dit d'un ton courtois et passionné qui lui donnait un accent d'amour.

—Eh bien! dit-elle, je m'appelais Andréina pour celui qui est mort et je me nomme la marquise d'Olona pour la cour de Naples. Mais pour vous, si je me choisissais un nom, je serais l'amour qui passe—et que vous avez laissé passer peut-être!

Elle appela ses gens.

—A l'hôtel! dit-elle en italien et d'un ton bref.

Il la regarda une dernière fois. Les chevaux fouettés, la calèche partit au galop du côté de la Madeleine inachevée et dont Napoléon voulait alors faire un temple de la Gloire. Solignac distingua, un moment encore, la vision qui s'éloignait, puis, voiture et chevaux et cette femme inexplicable, tout disparut dans la nuit.

Il ne restait plus au colonel, comme il l'avait voulu, qu'un nom et ce premier chapitre de roman qui n'aurait peut-être jamais de fin.

—Andréina, dit-il. Le nom est charmant et la femme est jolie! Est-ce bien *addio*, qu'elle pensait? Bah! ajouta le beau colonel. Le bonheur et le plaisir sont choses divines à savourer, mais le devoir est meilleur encore à remplir. *Fra poco, Andreina!* Allons sauver le commandant Rivière!

VIII.

La Délivrance.

Claude Rivière, à huit heures du soir, avait entendu tirer extérieurement par la main d'un gardien, les verrous de sa prison, et ce bruit sinistre qui retentit toujours si cruellement à l'oreille du prisonnier lui avait semblé, ce soir-là, particulièrement cruel.

Cette opération quotidienne du verrou tiré porte un nom brutal: le prisonnier, ainsi cadenassé, est *bouclé*. Le terme même sent le supplice.

Claude songea qu'il pourrait, avec ses pinces, faire sauter la serrure de sa porte; mais, pour limer le verrou, il lui fallait plus de temps qu'il ne lui en restait, car Solignac devait se trouver à dix heures dans le caveau de l'hôtel de la Rigaudie et il n'y avait plus que deux heures à attendre.

Le commandant était prévenu. Castoret avait trouvé le moyen de lui faire parvenir une lettre. La poste humaine qui l'avait transmise coûtait, comme on pense, assez cher à Solignac.

Dans une heure et demie, le colonel sera à son poste, songeait Claude; mais pourrais-je le rejoindre?

Il regarda sa montre: les aiguilles lui paraissaient marcher avec une vitesse épouvantable.

Au surplus, le commandant n'hésita point. Il se mit à l'œuvre.

La serrure apparaissait intérieurement et, avec les instruments qu'il possédait, Rivière en eut bientôt raison. Qu'était cela d'ailleurs? Rien. Le plus difficile, l'obstacle absolu, c'était le verrou.

Claude prit la lime et, la passant entre l'étroit interstice de la porte et du chambranle, il mordit le verrou, qui grinça sous les dents de fer. Mais le commandant le sentait énorme, solide, résistant, capable de défier tous les efforts, ce sinistre verrou qui s'étendait ainsi, comme une barre, entre le prisonnier et la liberté.

—Qu'importe, se dit Rivière. Essayons!

La nuit emplissait peu à peu sa chambre vide, et par l'étroite fenêtre, des rayons plus obscurs de minute en minute entraient et allaient mourir sur le lit plat à couverture grise de la prison.

Penché, l'oreille collée à la porte, s'interrompant de temps à autre dans son œuvre pour écouter s'il n'entendait pas, dans le corridor, quelque bruit menaçant, Claude Rivière continuait à pousser la lime sur le verrou où l'entaille était déjà vigoureusement marquée, lorsque tout à coup il s'arrêta, devenu pâle et la sueur lui montait au front, car il y avait là, derrière la porte—le commandant l'entendait—il y avait quelqu'un et le prisonnier était épié.

—Tonnerre! dit Rivière entre ses dents, vais-je donc retomber du haut de mon espoir?

Il retira silencieusement la lime, la glissa dans son vêtement et attendit.

Certes, un homme était là, Claude entendait ses pas indistincts, et il crut même percevoir comme une petite toux. Mais chose étrange, l'homme ne bougeait pas, ne s'éloignait pas. Peut-être examinait-il la serrure? En ce cas, tout est perdu.

Le prisonnier attendait anxieux, retenant son souffle, et les quelques minutes qu'il passa ainsi lui semblèrent mortelles. Une sorte de main pesante lui étreignait, eût-on dit, la poitrine.

Il se recula instinctivement lorsqu'il distingua le grincement du verrou glissant sur ses gonds.

L'homme qui l'épiait—un gardien sans doute—allait entrer.

Une pensée farouche traversa aussitôt le cerveau de Rivière. Il songea à se précipiter sur cet homme, à le saisir à la gorge, à le terrasser et à s'enfuir, au hasard, comme un fou. La prison, à la fin, l'étouffait. Il eût risqué sa vie pour retrouver Thérèse.

Mais il s'arrêta bientôt, plus surpris que désespéré, et tendant l'oreille. La main invisible qui tenait le verrou derrière la porte, le faisait glisser avec des précautions infinies, doucement, lentement, comme si elle eût craint le moindre bruit.

Dès que le verrou grinçait, cette main s'arrêtait et Rivière n'entendait un bruit nouveau qu'un moment après.

—Que signifie cela? songea le commandant.

Le bruit s'était tu, cette fois, complètement. Rivière regarda par la fissure de la porte. Le verrou n'apparaissait plus maintenant entre les ais et le chambranle. Et cependant—pourquoi?—la porte ne s'ouvrait point! L'homme n'entrait pas!

Rivière appliqua de nouveau son oreille à la porte et distingua parfaitement un bruit furtif de pas qui s'éloignaient et qu'on cherchait à étouffer. La sonorité de la voûte du corridor rendait ce bruit encore sensible. Ce qui était certain, c'est que l'homme s'éloignait.

Rivière remarqua en même temps que l'espèce de lueur éloignée qu'il apercevait vaguement en regardant sous la porte, n'arrivait plus jusqu'à lui, comme si, dans le corridor, on eût éteint le quinquet qu'on allumait toutes les nuits.

Cette fois, Claude Rivière fut intrigué et se demanda si l'homme qu'il venait d'entendre et qui avait touché au verrou, au lieu d'être un ennemi n'était pas un complice.

Il attendit un moment pour laisser à cet homme le temps de s'éloigner, puis il attira doucement à lui la porte qui battait en dedans et poussa involontairement un soupir bientôt étouffé. La porte était ouverte: le verrou venait d'être tiré. Claude pouvait sortir librement, et le long corridor qui menait à la petite cour où était entré *l'aru*, ce corridor qu'il fallait franchir se trouvait plongé dans l'ombre.

Rivière ne craignait plus d'être vu.

—A n'en pas douter, se dit-il, le gardien qui a passé, était acheté par Solignac!

Ce fut sa première pensée.

La seconde fut celle-ci:

—Mais si je me trompais? Si cette facilité à me laisser sortir n'était qu'un piège? Si l'on m'épiait pour m'arrêter en même temps que moi, ceux qui s'intéressent à mon salut?

Il eut peur un moment d'avoir deviné juste, puis l'audace militaire reprit le dessus, et il attendit, avec une impatience fiévreuse, le moment de rejoindre Solignac.

(*A continuer.*)

Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc, pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacune.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer, CAMELIA, Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

AVIS.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Les expéditeurs et les voyageurs sont informés que le steamer CAMELIA partira pour Mandeville, Louisburg et Madisonville, VENDREDI, 24 du courant, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, au lieu de Samedi. Ce changement est fait pour la convenance des personnes qui habitent ces villes et désirent y passer la NOEL.

C. M. SORIA,

23déc—2t Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 25 décembre, à 5 heures P. M.

IDA,

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 1er janvier, à 5 heures P. M.

Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN.

15déc—1m No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

LOTUS No 2, remplaçant le Trenton, E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,

2sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Lundis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine, T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant connexion avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

O. C. Picket, capitaine. A. Meynier commis,

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. H. CARTER, 33 rue du Camp.

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc.—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR, Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif ansi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE.

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

25juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.: Le Samedi, à 10 A. M. Le Lundi, Le MERCREDI, à midi. Départ de Donaldsonville: Le Dimanche à 5 A. M. Le Mardi, à 5 h. A. M. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur SAINT-JOHN, Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis. Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,

29 oct— No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG, U. D. TERREBONNE, Capt. Frank Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents,

13nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE, Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,

16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom-house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

1er oct—1an No 56 Passage de la Bourse.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS, LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orlns.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt..	13 oct	21 nov.
Hannover...	24 nov.	
Frankfurt...	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres......$150 en or.
Entrepont......56 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres......$150 en or.
Entrepont......45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres......$35 en or.
Entrepont......15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

5 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer CORTES, Freeman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Samedi, 25 déc. à 8 h. A. M.

Passage......$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. H. ALLEN, Directeur-général.
C. E. PAYNE, Agent. 4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST,

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DÉPARTS—

Exprès du jour......7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle......5:00 p. m.

—ARRIVÉES—

Exprès (tout le parcours) et malle......10:00 a. m.
Exprès de nuit......9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN, MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express......7:30 a. m.
Through Express and Mail......5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail......10:00 a. m.
Night Express......9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg et Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

21 Nov.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	..	9	..
10	..	11 ½	..
Midi	..	1 ½	.. P. M.
2	.. P. M.	3 ½	..
4	..	5 ½	..
6	..		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, des 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express......7:20 A. M.		Express......11:20 P. M.	
Malle......5:30 P. M.		Malle......12:20 A. M.	

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1:35 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 fv 75—

New Orleans, St.Louis & Chicago R.R.Co., (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express......7:20 A. M.	Express......11:20 P. M.
Mail......5:30 P. M.	Mail......12:20 A. M.

The accommodation train arrive every MONDAY morning at 10 35.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. anv 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

Canal— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104.......rue du Canal.......10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu......$569,621
Sur risques de mer......62,556 10
Sur risques de rivières......55,983 06

Total des primes......$678,160 23
En moins, primes non expirées......121,468 00

Profit net sur les primes le 31 mai 1875......$556,692 23

Pertes payées—
Sur risques d'incendie......$257,344 41
Sur risques de mer......47,782 44
Sur risques de rivières......22,344 65
$327,476 90

Taxes......25,609 48
Réassurances et primes remboursées......26,549 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt......54,930 07
$454,200 67

Profit......$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières......$232,814 42
Bons de la ville......216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres......73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages......327,279
Effets à recevoir......86,917
Primes en voie de recouvrement......94,404
Bons de l'Etat......650
Actions d'assurance......19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp......10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association......2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall......5000 00
En caisse......108,587 29
$1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
Chas. Lafitte.	

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie......$301,306 60
Primes de mer......42,344 83
Primes des rivières......112,114 22—$455,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées......275,127 7

Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie......$69,347 66
Sur risques de mer......15,447 32
Sur risques de rivières......65,553 91—$140,248 89

Taxes, comptes au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.......73,706 33—214,054 22

Laissant (après paiement de 16 pour cent sur le capital......$62,133 12

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir......$45,674 01
Prêts sur bons et hypothèques......55,942 55—$82,617
Prêts sur actions, sur demande......27,439 58
Argent en banque......63,099 95—200,529 64
Propriétés foncières......118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres......153,251
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c......97,814 1

Total de l'actif......$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix. Paroisse d'Orléans, Lno.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Porcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes......$ 641,221
Tiré au delà des dépôts......
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation......406,000
Autres actions, bons et hypothèques......17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve......22,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat......3,818
Local de la banque......7,902
Autres Propriétés foncières......2,731
Mobiliers et installations......13,082
Dépenses Courantes......4,972
Taxes payés......4,744
Primes......72,414
Echanges pour le Clearing House......67,275
Billets d'autres Banques Nationales......11,579
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels......1,672 92
Espèces......15,195 77
Billets Legal Tender......254,000

$1,504,732 15

PASSIFS.

Capital payé......$ 500,000
Surplus......11,258
Escompte......3,656
Change......2,898
Intérêt......1,317 97
Circulation Nationale non rachetée......419,000
Dividendes non-payés......782 1
Dépots Individuels......687,215
Chèques Certifiés......7,515 03
Dû à des Banques Nationales......1,658
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat......973

$1,504,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE,
R. S. KERP,
A. W. B

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes......$783,975 67
Tiré en sus......4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation......300,000
Bons des Etats-Unis en caisse......100,000 00
Autres actions et Bons......20,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat......60,627
Dû par d'autres banques nationales......7,146
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat......1,251
Propriété foncière, mobilier et installations......5,900 83
Dépenses courantes et taxes payées......11,162 2
Primes payées......40,000 0
Echanges pour le Clearing-House......104,312 88
Billets d'autres banques nationales......5,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)......841 6
Espèces......27,679
Billets Legal Tender......210,110

Total......$1,691,400

PASSIF:

Capital payé......$200,000
Surplus......27,000
Autres profits non partagés......37,023
Billets de banques non rachetées......269,595
Dividendes non payés......240
Dépôts individuels......$963,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande......600 00
Chèques certifiés......11,312
Chèques de caissiers non payés......24,937 —1,026,143 32
Dû à d'autres banques nationales......12,335 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat......6,699 83

Total......$1,691,400 34

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie......$485,120 58
Sur risques de mer......88,982 65
Sur risques de rivières......94,394
$668,497 91

En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874......166,601 53
Primes remboursées......33,222 72
199,824 26
$468,673 65
Plus intérêts......35,355 14
$504,028 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances......$5,103 90
Pertes par le feu $161,144 82
Pertes sur mer......57,442 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur......51,427 45
270
Dépenses générales......85,265
Taxes......19,450
Commissions......35,550
Réfaction (rebate)......51,494 80
476,835

Bénéfice net......$ 27,209 77

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse......$ 65,060 69
Primes en voie de recouvrement......92,133 77
Garanties et billets hypothécaires......211,859 84
Effets à recevoir pour primes......12,451 04
Bonds de la ville et autres bonds......129,618 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions......74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission......9,787 31
Dû par des compagnies d'assurances......7,230 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp......70,662 77
Autres propriétés foncières......70,532 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement......1,575 70
Compte suspendu......3,070 18
$768,560 68

PASSIF.

Capital......$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874......166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés......6,727 15
Réclamations contre la compagnie......4,293 73
$677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation......$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BENTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— CO ACTIF D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1874, à savoir:

Sur risques de feu......$114,052 23
Sur risques de mer......50,361 37
Sur risques de rivières......25,668 93

Total des primes......$202,000 53
Moins primes rendues......2,154 77

Primes acquises......$199,846
Déduit—Pertes par le feu......$45,756 08
Pertes sur mer......42,115 79
Pertes sur rivières......15,476 50
$73,823 67

Réassurances......31,674 73
Réfactions (rebate)......9,563 97
Taxes......7,450 23
Loyer......3,750 00
Dépenses, et profits et pertes......36,616 18
$182,734

Réservé pour primes non-terminées......$17,330 34

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes......0
Comptant......42,423 0
Comptes en voie de collection......13,860 3
Billets recevables......3
Prêts sur garanties......63,250 00
Prêts sur hypothèques......41,848 23
Stocks et Bons......5,870 35
Installations de bureaux et meubles......2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc......5,125 43
$296,517

Moins intérêts non-payés et dividendes......2,186
$294,330 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 29me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	C. Bernier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau.
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie......$129,021 46
Primes de mer......24,210 02
Primes de rivières......5,367 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872......42,000 00

Total......$201,209
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année......60,136 42
$211,053 83

Pertes payées dans l'année
Sur les risques d'incendie......$64,817 23
Sur les risques de mer......17,695 31
Sur les risques de rivières......15,831 71—100,344
$110,239 40

En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent......$6,562
Réassurances......18,623 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt......3,446 38
Réservé pour pertes non réglées......30,000 00 — 45,641 64

Bénéfice net......$61,597 97

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse......$50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis......204,047
Primes en voie de recouvrement......421 9
Aucun bons, actions, etc., du banques compagnies d'assurance, etc......3,355
Propriété foncière......4,557
Billets d'actions (stock notes)......262,228 50
$563,355 17

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé......10 pour cent.
Dividende sur le susdit......5
Dividende sur primes remboursées......15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Gross
A. J. Aiken	J. L. Hars,
J. A. Braze	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. B. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Bentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 122 Esplanade street.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ......$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt......$334,876
Pertes, dépenses, taxes......$196,888 78
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent......59,626 54
256,515 80

Bénéfice net......$78,361 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ.....
Actions, bons, prêts et effets à recevoir......$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement......129,775 71
$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALOUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ÉTAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie......$90,384 55
Primes sur les rivières......13,066 56
Primes maritimes......9,042 32
112,493 25

Moins, primes remboursées......2,425 69
$110,067 73

Pertes payées dans l'année —
Pertes par l'incendie......$22,189 66
Pertes sur les rivières......16,422 12
Pertes sur mer......816 17
$39,427 94

Réassurances......4,669 31
Loyer......2,769 00
Taxes......2,350 30
Réfaction (rebate)......10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt......6,487 30
Réservé pour risques non terminés......27,171 00 93,804 36
16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement......5,739 67
Prêts garantis par hypothèque......21,006 13
Effets à recevoir pour primes......12,460 25
Actions, bons et autres obligations......143,596 52
Propriété foncière......5,447 24
Primes en voie de recouvrement......18,190 69
En caisse......27,087 54
$243,424 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussermant, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu......$60,553 60
Mer......13,529 20
Rivières......59,151 32—$133,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875......15,745 00
149,349 12

Moins—primes non expirées le 31 mars 1875......17,200 00

Montant net des primes.
Perte par le feu $9,619 84
Pertes sur les rivières......23,541 35 — $42,161 19
Réfaction (rebate)......25,334 22
Réassurances......8,099 06
Primes remboursées......1,325 10
Taxes......14,211 50
Casuel......2,170 42
Loyers......6,588 38
Dépenses......15,408 48
$117,598 38

Moins Intérêts profits et pertes......20,192 18 — $97,70

Bénéfice net......$34,

ACTIF.

Effets à recevoir......$226,964 43
Mobilier......4,932 93
Actions du Harbor boat......550 00
Bons de la Ville......1,320 00
Actions de la banque de l'Etat......3,600 00
Compte pour tés recouvrements net......14,623 51
En caisse......95,100 00
$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues......$157,136 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées......$94,647 69
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc......
194,061 5
$63,114 1

Total de l'Actif......$794,812 1

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden.	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nasits,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	K. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tisné, jr
H. Salemon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Beiss	J. Angiade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37......Rue Carondelet......3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie......$360,073 83
Sur risques de rivières......231,229 76
Sur risques de mer......44,116 41—$635,419

En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875......$ 89,742 00
Primes remboursées......9,925 50— 99,667

Montant net des primes......$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie......$134,367 90
Sur risques de rivières......126,482 58
Sur risques de mer......8,320 65—$269,170

Réassurances......14,369 62
Réfaction (rebate)......15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville......22,615 46
Dépenses brutes, bureau local et agences......52,899 51
Profits et pertes......16,031 40—$390,582

Balance......$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus......105,054
$250,224

En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû......110,000

Bénéfices net......140,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements......23,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4......$117,130 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse......$ 394,165 15
Comptes en voie de recouvrement......50,326 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons......522,924 04
Effets à recevoir à courtes échéances......38,011 45
Actions de banques et autres actions......218,103 56
Actions de chemins de fer de la ville......79,549 66
Bons de la ville et autres bons......110,5[illegible]
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana......5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association......5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs......2,000 00
Propriétés foncières......66,1[illegible]

PASSIF:
Capital......$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés......89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875......177,0[illegible]
Surplus......[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471.76) sur le montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-President

THOS. F. WALKER, Sec.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	R. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm. C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheeler,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	B. F. Rahleman.

8mai—1m

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte......$1,[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation......[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques......[illegible]
Dû par des agents (approuvés) de réserve......111,[illegible]
Dû par d'autres banques nationales......[illegible]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat......[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations......[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées......[illegible]
Primes payées......[illegible]
Echanges pour le Clearing House......$[illegible]
Billets d'autres banques nationales......3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)......[illegible]
Especes......[illegible]
Billet legal tender......[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation......[illegible]

Total......$2,571,756 05

PASSIF.

Capital payé......$[illegible]
Surplus......[illegible]
D'autres profits non partagés......[illegible]
Billets de banque nationale non rachetés......500,000 00
Dividendes non payée......[illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques......$962,702 86
Certificats de dépots sujets à demande......2,000 00
Chèques certifiés......22,015 01
Chèques du caissier non payés......100 00
Dû à d'autres banques nationales......[illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat......51,430 47

Total......$2,571,756 05

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—temoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.

12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875......$1,7[illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875......[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875......$5,499 [illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance......247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière......1,[illegible]
$7,624 11
Bénéfice net......112 94
$7,[illegible]

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur......$[illegible]
Propriétés foncières......[illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat......$1,661 41
Currency des Etats-Unis......141 [illegible] 1,810 [illegible]
Effets à recevoir......7,[illegible]
Divers débiteurs......[illegible]
Installations......1,[illegible]
Intérêt courant......[illegible]

Actions payées en plein......79,130 00
Actions payées en partie......3,792 [illegible]
Scrip......4,530 00
Dividende No 1 non réclamé......127 20
Effets à payer......400 00
Divers créanciers......401 70
Surplus de l'actif......16,470 22 105,17[illegible] 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR JR., Notaire public.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies......$52,641
Primes de rivières......1,112 6

Total des primes......$53,615 18
En moins—primes non expédiées......35,876 79

Montant net des primes......$17,923 39

A déduire:
Pertes par les incendies—payées......$ 223 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts......12,104 98 12,331

Montant réservé pour pertes non réglées......$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450......$151,223 68
Propriétés foncières appartenant à la compagnie......17,500 00
Prêt garanti par des actions......1,009 00
Actions appartenant à la compagnie......27,550 00
Bons des Etats-Unis......3,000 00
Effets à recevoir......3,[illegible]
d abjetes surdem, d orts at 8 pour cent d'intérêt......19,350 0
intérêt......10,441 44
Primes en voie de recouvrement......27,420 66
Effets à recevoir pour primes......300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier......12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence......3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement......89,451 50
$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action......$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées......17,933 8
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé......17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées......5,546 60
Salaires non payés......769 11
$355,962 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 1 A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès......$54,266
Montant reçu, intérêt et dividendes......2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes......31,130 65
$87,564 34

Montant payé sur 23 décès......$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires......10,679 28—$56,129 2
$31,435 00

PASSIF.

Polices sec "A."......$5,802 25
Polices sec "B."......4,276 17—$19,978

ACTIF.

En caisse......$3,255 54
Décès payés "non réclamé,"......4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton......7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne......5,216 34
Banque d'Amérique......4,210 56
Banque Nationale Mutuelle......5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement......6,306 06
Meubles de Bureau......1,454 65
Billets et reçevoir......1,36

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872......$133,93
Primes sur les Risques de feu......$120,490 15
Primes sur les Risques de rivières......22,811 46
Primes sur les Risques de mer......23,721 19
Moins les primes rendues......2,727 95
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873......21,037 00 24,414
Primes nettes pour l'année 1873......$145,606 14
Déduit pour l'année 1873......38,246 53
$184,854 67

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu......$30,957 96
Sur les Risques des rivières......10,
Sur les Risques de mer......25,725 42

Réassurances......481
Taxes......223
Réfaction au lieu de scrip......18,964 81
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer......26,777 98
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés......4,973
$54,965 26

Moins escompte et intérêts......25,612 41— 29,373
$155,254
Pertes non réglées......50,00
$156,64

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse......$23,806 84
Effets à recevoir sur prêts et sur gages.
Effets à recevoir sur Primes......$52,673 86
Effets à recevoir en voie de recouvrement......61,068 81
Propriété foncière......60,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans......238,548 68
Actions de Banques......44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock......4,000 00
Actions du Harbor Protection Company......505 36
Bons de la Grand Loge des Maçons Libres et Acceptés......3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association......5,00
Actions de Compagnies d'assurance......3,53
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association......1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions......255,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes......$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation......556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques......35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés......98,731 96
Dû par d'autres banques nationales......23,096 83
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat......159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations......139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées......28,563 69
Primes payées......55,600 00
Echanges pour le Clearing-House......$121,618 82
Billets d'autres banques nationales......38,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)......2,875 79
Espèces......77,379 17
Billets Legal Tender......456,523 00 $706,698
Fonds de rachat, entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)......25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)......4,000 00

Total......$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé......$350,000 00
Surplus......38,690 84
Autres profits non-partagés......87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés......500,000 00
Dividendes non payés......6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques......$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts......7,000 00
Chèques certifiés......12,850 56
Chèques du caissier, non payés......100 00
1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales......79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat......91,486 65

Total......$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

juil—1t